

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 948

31 mars 2016

SOMMAIRE

Dzeta Europe	45504	R.E.P. Real Estate Participation S.A.	45473
Ebilux Investment S.à r.l.	45504	Roper Luxembourg UK Holdings	45460
FundRock Management Company S.A.	45473	Roper Luxembourg UK Holdings	45459
Global Blue Management & Co S.C.A.	45472	Sacha Invest S.A.	45477
Luxsense Geodata	45484	Sistema Capital Partners S.à r.l.	45498
Narcando S.A.	45504	Sivato Holding S.à r.l.	45494
National General Life Insurance Europe S.A.	45504	SK Europe S.A.	45478
New Eren S.A.	45483	Skywalk Luxembourg 2 S.à r.l.	45476
Ocean Luxury Investments	45502	Société Immobilière Steinfort	45476
Oekostroum Weiler S.A.	45482	Soparlac S.A.	45480
Ortho-Clinical Diagnostics FinCo S.à r.l.	45482	Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A. ..	45494
Oteli Europe S.à r.l.	45482	Sun European Investment III S.à r.l.	45476
Park Real Estate S.à r.l.	45501	Synchan Management S.à r.l.	45470
Patri Participations Holding	45482	Tages Capital S.A. SICAV-SIF	45489
Pertinax, SA	45458	Three Invest S.à r.l.	45484
Pertinax, SA SPF	45458	Topaz Marine S.A.	45487
PHM Holdco 12 S.à r.l.	45478	Toscaninvest SPF S.A.	45489
Piperno International S.A.	45459	Trans IV (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	45489
Primeur Invest II S.à r.l.	45473	Valartis Health Care Eins S.à r.l.	45472
PWORKS S.A.	45473	Valartis Health Care Zwei S.à r.l.	45472
RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	45464	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A.	45492
RBS (Luxembourg) S.A.	45473	Value Partners S.A.	45491
RDG Lux Holding S.à r.l.	45467	Vasudevam S.A.	45492
Red Rock Services S.à r.l.	45459	Verona Holdco S.à r.l.	45491

**Pertinax, SA, Société Anonyme,
(anc. Pertinax, SA SPF).**

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 102.393.

L'an deux mil quinze, le seize décembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Pertinax SA SPF», avec siège social à L-9780 Wincrange, 78, Rue Principale, constituée suivant acte reçu par le Maître Martine DECKER, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 novembre 2001, numéro 1084, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 24 juin 2011, numéro 1370, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 102.393.

L'assemblée est ouverte à 10 heures et sous la présidence de Monsieur Marc VOSS demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 22, Boulevard Royal qui fait également office de scrutateur et qui nomme comme secrétaire Monsieur Roland LARA demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 22, Boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
2. Modification de la dénomination sociale et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts
3. Acceptation de la démission des administrateurs et de l'administrateur délégué
4. Nomination d'un administrateur unique et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social, ainsi que l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes activités d'audit, d'étude et de programmation informatique, toutes activités de conception, réalisation, de logiciels et sites internet, toutes activités d'achat, de vente, de location, de maintenance, de réparation de matériel électronique et toutes activités de formation, de support technique et fonctionnel.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.»

Deuxième résolution

Suite à la modification de l'objet social, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale, ainsi que l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «PERTINAX S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs à savoir Monsieur Roland LARA et Monsieur Thierry PINOT et de l'administrateur-délégué à savoir Monsieur Roland LARA. Elle leur donne décharge jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur à savoir Monsieur Marc VOSS, né à Strasbourg (F) le 31/05/1962, demeurant à L-2449 Luxembourg, 22,B Royal. Monsieur Marc VOSS devient administrateur unique. La société sera valablement engagée par sa seule signature. L'assemblée décide aussi de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Jean-Luc LOUIS, demeurant à B-4163 Anthisnes, 17, Chemin des Patars.

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2021.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10 heures 30.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à huit cent quatre-vingt euros (EUR 880,-).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Voss M., Lara R., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007764/74.

(160006942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Piperno International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 34.152.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007768/10.

(160007170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Red Rock Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 195.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007793/10.

(160006591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Roper Luxembourg UK Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 202.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 12 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016007802/11.

(160007214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Roper Luxembourg UK Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 202.193.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junjlinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Roper Luxembourg UK Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 9,500, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 202.193 (the "Company").

There appeared,

Roper UK, Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Coombe Farm, Coombe Lane, Naphill, High Wycombe, Bucks, HP14 4QR, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies (England and Wales) Companies House, under number 08179791 (the "Sole Shareholder"),

there represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junjlinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 9,500 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of a new share of the Company with a share premium exclusively attached thereto;
2. Subscription and payment of the new share by way of a contribution in kind by the Sole Shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1 (one Great British Pound) so as to raise it from its current amount of GBP 9,500 (nine thousand and five hundred Great British Pound) to GBP 9,501 (nine thousand five hundred and one Great British Pound) by the issuance of one new share with a nominal value of GBP 1 (one Pound) (the "New Share") with a share premium of an amount of GBP 412,530,049 (four hundred and twelve million five hundred and thirty thousand and forty-nine Great British Pounds) exclusively attached thereto and to be allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium (the "Share Premium").

Second resolution

It was resolved to accept that the New Share be fully subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind (the "Contribution") consisting of the shares representing 100% of the share capital of Roper Industries UK Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Coombe Farm Coombe Lane, Naphill, High Wycombe, Bucks, HP14 4QR, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies (England and Wales) Companies House, under number 06657565 ("Roper Industries"), (the "Contributed Shares").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the New Share by paying the nominal value of this New Share and the Share Premium attached thereto for an aggregate amount of GBP 412,530,050 (four hundred

and twelve million five hundred and thirty thousand and fifty Great British Pounds), the whole being fully paid up by way of the Contribution.

Evaluation

The value of the Contributed Shares was set at GBP 412,530,050 (four hundred and twelve million five hundred and thirty thousand and fifty Great British Pounds).

Such Contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declared that:

- (i) it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (ii) the Contributed Shares are in registered form;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all rights, title and interest attached thereto;
- (vi) Roper Industries is duly organized and validly existing under the laws of the United Kingdom;
- (vii) to its knowledge Roper Industries is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to it at the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer and assignment of the Contributed Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the Contribution to be effective and valid anywhere and towards any third parties.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

- Paul J. Soni, acting as type A manager of the Company; and
- Luc Sunnen, acting as type B manager of the Company;

each of them being here represented by Mr Max Mayer, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the Contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at GBP 9,501 (nine thousand five hundred and one Great British Pound) divided into 9,501 (nine thousand five hundred and one Great British Pound) shares with a nominal value of GBP 1 (one Great British Pound) each, fully paid-up, herein collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 7,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the

same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Roper Luxembourg UK Holdings, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 9.500 GBP, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.193 (la «Société»).

A comparu

l'associé unique de la Société, nommément Roper UK, Ltd., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Coombe Farm, Coombe Lane, Naphill, High Wycombe, Bucks, HP14 4QR, United Kingdom, et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 08179791 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mr. Max Mayer, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 9.500 (neuf mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée a pu décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société avec une prime d'émission y attachée exclusivement;
2. Souscription et paiement de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-avant, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 GBP (1 Livre Sterling) pour le porter de son montant actuel de 9.500 GBP (neuf mille cinq cent Livres Sterling) à un montant de 9.501 GBP (neuf mille cinq cent une Livres Sterling) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) (la «Nouvelle Part Sociale») avec une prime d'émission d'un montant de 412.530.049 GBP (quatre cent douze millions cinq cent trente mille quarante-neuf Livres Sterling) lui étant exclusivement attachée et devant être allouée à une réserve librement distribuable du bilan de la Société en tant que prime d'émission (la «Prime d'Emission»).

Seconde résolution

Il a été décidé d'accepter que la Nouvelle Part Sociale soit intégralement souscrite par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature (l'«Apport») consistant aux parts sociales représentant 100% du capital social de Roper Industries UK Ltd., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Coombe Farm, Coombe Lane, Naphill, High Wycombe, Bucks, HP14 4QR, United Kingdom, et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 06657565 («Roper Industries»), (les «Parts Sociales Apportées»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, a déclaré souscrire à l'intégralité de la Nouvelle Part Sociale en payant la valeur nominale de cette Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission y attachée pour un montant total

de 412.530.050 GBP (quatre cent douze millions cinq cent trente mille cinquante Livres Sterling), le tout étant entièrement libéré au moyen de l'Apport.

Évaluation

La valeur des Parts Sociales Apportées a été fixée à 412.530.050 GBP (quatre cent douze millions cinq cent trente mille cinquante Livres Sterling).

Ledit Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'Apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré expressément que:

- (i) il est le seul propriétaire légal des Parts Sociales Apportées;
- (ii) les Parts Sociales Apportées sont nominatives;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de toute charge, option, privilège, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits, titres et intérêts y attachés.
- (vi) Roper Industries est dûment constituée et existe valablement conformément aux lois du Royaume-Uni;
- (vii) à sa connaissance Roper Industries ne fait pas l'objet d'une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes et toutes les formalités ont été accomplis et tous les consentements et toutes les approbations ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Apportées requises en vertu de toute loi applicable ont été ou seront accomplies afin que l'Apport soit effectif et valable en tous lieux et à l'égard de tous tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

- Paul J. Soni, en tant que manager de type A de la Société; et
- Luc Sunnen, en tant que manager de type B de la Société;

chacun étant ici représenté par Mr. Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et a confirmé la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'Apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence, l'Apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 9.501 (neuf mille cinq cent une Livres Sterling) divisé en 9.501 (neuf mille cinq cent une) parts sociales avec une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, entièrement libérées, ci-après collectivement dénommées les «Parts Sociales» et individuellement une «Part Sociale».

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 7.300,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par le biais de son mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2016. Relation GAC/2016/180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016007803/215.

(160007215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of December

Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing at Redange/Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, incorporated by deed enacted on September 24th, 1999, RCS Luxembourg, no B 71609 and whose articles of association have been amended for the last time on July 21, 2014,

The meeting is presided by Mrs. Catherine DESSOY, "avocat à la Cour", residing professionally in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Mrs. Florence JARBOT, private employee, residing professionally in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich and the meeting elects as scrutineer M. Serge MARX, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Amendment of article 2 of the Articles of Incorporation.
- 2.- Removal of any reference to class A and B shares in the Articles of Incorporation.
- 3.- Subsequent amendment of article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation.
- 4.- Subsequent removal of paragraphs 2, 3, 4 and 5 of article 7 of the Articles of Incorporation.
- 5.- Subsequent amendment of article 8 of the Articles of Incorporation.
- 6.- Subsequent amendment of article 10 of the Articles of Incorporation.
- 7.- Subsequent amendment of article 17, second and third paragraph of the Articles of Incorporation.
- 8.- Subsequent amendment of article 18, second paragraph of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to amend article 2, second paragraph of the Articles of Incorporation in order to give it the following content:

“ **Art. 2. (2nd paragraph).** The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly or indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.”

Second resolution:

The meeting decides to remove any reference to class A and B shares in the Articles of Incorporation and to any particular rights attached thereof.

Third resolution:

The meeting decides to amend article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to give it the following content:

“ **Art. 6. (1st paragraph).** The share capital is fixed at 1,004,665,410.-EUR (one billion four million six hundred sixty-five thousand four hundred and ten euros) represented by 66,977,694 (sixty-six million nine hundred seventy-seven thousand six hundred ninety-four) shares, with a par value of 15.- EUR (fifteen euros) each.

Fourth resolution:

The meeting decides to remove paragraphs 2, 3, 4 and 5 of article 7 of the Articles of Incorporation.

Fifth resolution:

The meeting decides to amend article 8 of the Articles of Incorporation to give it the following content:

“ **Art. 8.** Each share is entitled to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with the provisions set out in Articles 17 and 18 hereunder.”

Sixth resolution:

The meeting decides to amend article 10 of the Articles of Incorporation in order to give it the following content:

“ **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, and subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting.”

Seventh resolution:

The meeting decides to amend article 17, second and third paragraph of the Articles of Incorporation in order to give them the following content:

“ **Art. 17. (2nd and 3rd paragraphs).** The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in accordance with the number of shares they hold.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay interim dividends to the shareholders subject to the following conditions:”.

Eighth resolution:

The meeting decides to amend article 18, second paragraph of the Articles of Incorporation in order to give it the following content:

“ **Art. 18. (2nd paragraph).** After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall, subject to applicable law, be distributed amongst the shareholder(s) in accordance with the number of shares they hold.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «RB Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.», ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, constituée suivant acte reçu en date du 24 septembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 21 juillet 2014., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 71609 (la «Société»).

La séance est présidée par Mme Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire Mme Florence JARBOT, employée privé, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Serge MARX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article 2 des statuts.
- 2.- Suppression de toute référence aux classes d'actions A et B dans les statuts.
- 3.- Modification subséquente de l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts.
- 4.- Suppression subséquente des alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 7 des statuts.
- 5 - Modification subséquente de l'article 8 des statuts.
- 6.- Modification subséquente de l'article 10 des statuts.
- 7.- Modification subséquente de l'article 17, 2^{ème} et 3^{ème} alinéa des statuts.
- 8.- Modification subséquente de l'article 18, 2^{ème} alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de supprimer toute référence aux classes A et B des parts sociales ainsi qu'à tout droit particulier y attaché.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 6, 1^{er} alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à 1.004.665.410,- EUR (un milliard quatre millions six cent soixante cinq mille quatre cent dix Euros) représenté par 66.977.694 (soixante six millions neuf cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales, d'une valeur nominale de 15,- EUR (quinze Euros) chacune.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de supprimer les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 7 des statuts.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Chaque part sociale a droit à une fraction des biens et bénéfices de la Société conformément aux articles 17 et 18 ci-dessous.»

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, et sous réserve des dispositions de l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société:

(i) Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.»

Septième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 17, 2^{ème} et 3^{ème} alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. (2^{ème} et 3^{ème} alinéas).** Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux détenteurs de parts sociales, sous réserve des conditions suivantes:»

Huitième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 18, 2^{ème} alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18. (2^{ème} alinéa).** La liquidation terminée et après avoir procédé au règlement des dettes de la Société, y inclus les frais fiscaux et les frais liés à la liquidation, les avoirs de la Société seront attribués aux associés de la Société en proportion du nombre de parts sociales détenues.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C.DESSOY, F.JARBOT, S.MARX, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22806. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007808/164.

(160006784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

RDG Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.553.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Rohöl-Aufsuchungs Aktiengesellschaft, a company incorporated and existing under the laws of Austria, registered under number FN 78563 i, having its registered office at Schwarzenbergplatz 16, 1015 Vienna, Austria (the "Sole Shareholder"), here represented by Me Philippe Harles, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given under private seal in on December 15, 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of RDG Lux Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 201553, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 13 November 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company") number 3176 of 24 November 2015. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand Euro (EUR 2,000), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, up to fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500) through the issue of two thousand (2,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, through a contribution in kind.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two thousand Euro (EUR 2,000), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, up to fourteen thousand five hundred Euro (EUR 14,500) through the issue of two thousand (2,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

All the two thousand (2,000) new ordinary shares issued have been subscribed by the Sole Shareholder, aforementioned, for the price of a total of one million eight-hundred-seven-thousand-forty Euro and fourteen Cent (EUR 1,807,040.14) (the "Contributed Shares").

The shares so subscribed have been fully paid up by the Sole Shareholder, aforementioned, through a contribution in kind to the Company consisting of a limited partner's share (Kommanditanteil), having a nominal value of two thousand Euro (EUR 2,000), of RDG GmbH & Co. KG, a German limited partnership, incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Bahnhofstrasse 8, 30159 Hanover, Germany, registered with the commercial register of the Amtsgericht Hanover under number HRA 203646.

The total contribution price of one million eight-hundred-seven-thousand-forty Euro and fourteen Cent (EUR 1,807,040.14) is allocated for an amount of two thousand Euro (EUR 2,000) to the share capital and for one million eight-hundred- five-thousand-forty Euro and fourteen Cent (EUR 1,805,040.14) to the share premium of the Company.

The Sole Shareholder confirms that the Contributed Shares are free of any pledge, lien or charge.

Proof of the existence and the value of the documented contribution have been produced to the notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company and which henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500), represented by fourteen thousand five hundred (14,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at around three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am fünfzehnten Tag des Monats Dezember,
vor dem unterzeichnenden Notar Maître Marc Loesch, mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Rohöl-Aufsuchungs Aktiengesellschaft, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter österreichischem Recht, immatrikuliert unter der Nummer FN 78563 i, mit Sitz in Schwarzenbergplatz 16, 1015 Wien, Österreich (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch Herrn RA Philippe Harles, geschäftsansässig in Luxemburg,
gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt vom Dezember 2015.

Besagte Vollmacht, welche von dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurden, wurde der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Solch erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter von RDG Lux Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), bestehend nach dem dem Recht des Großherzogtum Luxemburg, mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg unter Nummer B 201553, gegründet entsprechend einer notariellen Urkunde dem unterzeichnenden Notar am 13. November 2015, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Memorial C“) nummer 3176 datiert vom 24. November 2015 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht geändert.

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie oben beschrieben, welcher das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertritt, erbittet den unterzeichnenden Notar die folgende Tagesordnung zu aktieren:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um zweitausend Euro (EUR 2.000), um das aktuelle Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), bestehend aus zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), auf vierzehntausendfünfhundert Euro (EUR 14.500), durch die Ausgabe von zweitausend (2.000) Anteilen, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), mittels einer Sacheinlage, zu erhöhen.
2. Neufassung von Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft.
3. Verschiedenes

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um zweitausend Euro (EUR 2.000), um das aktuelle Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), bestehend aus zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), auf vierzehntausendfünfhundert Euro (EUR 14.500), durch die Ausgabe von zweitausend (2.000) Anteilen, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) zu erhöhen.

Zeichnung und Zahlung

Alle zweitausend (2.000) neu ausgegebenen gewöhnlichen Anteile wurden vom Alleinigen Gesellschafter gezeichnet, vorbenannt, zum Preis von einer Million achthundertsiebentausendvierzig Euro und vierzehn Cent (EUR 1.807.040,14) (die „Zugeführten Anteile“).

Solch gezeichneten Anteile wurden vom Alleinigen Gesellschafter, vorbenannt, ganz bezahlt, durch eine Sacheinlage an die Gesellschaft bestehend aus einem Kommanditanteil, mit einem Nominalwert von zweitausend Euro (EUR 2.000), der RDG GmbH & Co. KG, eine deutsche Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend unter deutschem Recht, mit Sitz in Bahnhofstrasse 8, 30159 Hannover, Deutschland, immatrikuliert mit dem Handelsregister des Amtsgericht Hannover unter der Nummer HRA 203646.

Der Gesamtbetrag der Einlage von einer Million achthundertsiebentausend vierzig Euro und vierzehn Cent (EUR 1.807.040,14) wird für den Betrag von zweitausend Euro (EUR 2.000) dem Stammkapital der Gesellschaft zugeführt und für den Betrag von einer Million achthundertfünftausend vierzig Euro und vierzehn Cent (EUR 1.805.040,14) dem Gesellschaftsagio der Gesellschaft zugeführt.

Der Alleinige Gesellschafter bestätigt, dass die Zugeführten Anteile frei sind von jeglichem Pfand, Pfandrecht oder Kosten.

Nachweis der Existenz und des Wertes der dokumentierten Einlage wurden dem Notar vorgewiesen.

Zweiter Beschluss

Folglich zum ersten Beschluss, entschließt der Alleinige Gesellschafter Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern um die Stammkapitalerhöhung der Gesellschaft widerzuspiegeln, und welcher ab jetzt wie folgt lautet:

“ 5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vierzehntausend Euro (EUR 14.500), bestehend aus vierzehntausend (14.500) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1).“

Kosten und Ausgaben

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Beschlüsse entstehen, beläuft sich auf ungefähr dreitausend Euro (EUR 3.000.-).

Der beurkundende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Parteien auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und auf Anfrage derselben erschienenen Parteien im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung vorrangig sein soll.

Worüber Urkunde, Diese notarielle Urkunde wurde in Luxemburg an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tag aufgenommen.

Nachdem dieses Dokument der Bevollmächtigten der erschienenen Partei, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnort bekannt ist, vorgelesen worden ist, unterzeichnete die Bevollmächtigte der erschienenen Partei dieses Dokument zusammen mit dem Notar.

Signé: P. Harles, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 décembre 2015. GAC/2015/11312. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007810/137.

(160006510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Synchan Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 122.983.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. - SINERGIA CON IMPRENDITORI, a closed-end reserved investment fund under the law of Italy, acting through its general partner Synergo SGR S.p.A. under the law of Italy, with registered office at 3 Via Campo Lodigiano, 20122 Milan, Italy registered with the Companies and Trade registrar of Milan under Companies Registrar/VAT number 04394120960; and

2. - IPE INVESTIMENTI IN PRIVATE EQUITY SRL, with registered office at 1 Via Molino delle Armi, I - 20123 Milan, Italy, registered with the Companies and Trade registrar of Milan under number 1940540,

here both represented by Mr. Aurelien Proust, private employee, professionally residing at 11 avenue Emile Reuter in L - 2420 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, initialled “ne varietur” by the representative of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed, for registration purposes.

Such appearing parties, (hereafter mentioned as the “Partners”), has unanimously requested the undersigned notary to state:

1 - That Synchan Management S. à r.l. is a société à responsabilité limitée under Luxembourg law having its registered office at 11 avenue Emile Reuter in L - 2420 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 122983 has been incorporated pursuant to a notarial deed by Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg on 12 December 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 205 of 19 February 2007, amended pursuant to a notarial deed enacted by the notary Joëlle Baden residing in Luxembourg on 11 June 2009, published in the Mémorial C number 1811 of 18 September 2009 (the “Company”);

2 - That the capital of the Company is fixed at EUR 70,000.- (seventy thousand euro) represented by 2,800 (two thousand eight hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all fully paid-up and subscribed.

3 - That Partners are the sole owners of all the Company’s shares and unanimously pronounce hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and put it into liquidation and designate CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 30467 as liquidator of the Company;

4 - That Partners unanimously state to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other;

5 - That the Partners unanimously state to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and request the notary to enact their declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Partners irrevocably and jointly undertake to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid; that remaining assets, if any, are allotted to the Partners in proportion to their shareholding in the Company.

The report of the liquidator after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

6 - That the Partners unanimously designate as liquidation auditor, AUDIEX S.A., with its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 65469 and the mission entrusts to it with a report on liquidation management.

7 - That after having taken knowledge of the report, the Partners unanimously accept the conclusions of the liquidation auditor’s report, approves the liquidation accounts and give full discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to AUDIEX S.A., prenamed, for its work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

8 - That the Partners, acting in third assembly, pronounce the closing of the liquidation and state that the Company has definitively ceased existing.

9 - That full and whole discharge is given to the manager(s) and the liquidator of the Company.

10 - That the books and documents of the Company shall be deposited during five years at 11 avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. - SINERGIA CON IMPRENDITORI, un closed-end reserved investment fund de droit italien, agissant par l'intermédiaire de son general partner Synergo SGR S.p.A de droit italien, avec siège social au 3 Via Campo Lodigiano, 20122 Milan, Italie, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Milan sous le numéro de société / TVA 04394120960

2. - IPE INVESTIMENTI IN PRIVATE EQUITY SRL, une société à responsabilité limitée de italien, avec siège social au 2 Via Molino delle Armi, I - 20123 Milan, Italie, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Milan sous le numéro 1940540,

ici tous deux représentés par Monsieur Aurélien Proust, employé privé, de résidence professionnelle au 11 avenue Emile Reuter à L - 2420 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations resteront annexées aux présentes, après avoir été paraphées „ne varietur“ par le représentant des parties comparantes et le notaire soussigné aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes (ci-après les «Associés»), ont requis à l'unanimité le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1 - que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Synchan Management S. à r.l., ayant son siège social à L - 2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 205 du 19 février 2007 et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joëlle Baden de résidence à Luxembourg en date du 11 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1811 du 18 septembre 2009 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) représenté par 2.800 (deux mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

3 - que les Associés sont les seuls propriétaires de l'intégralité des parts sociales de la Société, prononcent à l'unanimité par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désignent CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30467 en qualité de liquidateur de la prédite Société;

4 - que les Associés déclarent fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5 - que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et à l'unanimité requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en les Associés déclarent à l'unanimité que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti entre les Associés au prorata de leur participation.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

6 - que les Associés nomment à l'unanimité en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65469 et lui confient la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7 - qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, les Associés en adoptent les conclusions, approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8 - que les Associés constitués en troisième assemblée, prononcent à l'unanimité la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister.

9 - que décharge pleine et entière est donnée au(x) gérant(s) et au liquidateur de la Société pour l'exercice de leur mandant.

10 - que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L - 2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Aurélien Proust, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 41257. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007881/128.

(160007814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Valartis Health Care Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.959.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Januar 2016.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2016007934/14.

(160006498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Valartis Health Care Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.050.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Januar 2016.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2016007935/14.

(160006307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Global Blue Management & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.360.

Les statuts coordonnés au 16/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016008279/12.

(160007638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Primeur Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.563.

Les statuts coordonnés au 15/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016008653/12.

(160007465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

PWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.839.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 29.12.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2016008659/11.

(160007539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

R.E.P. Real Estate Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.868.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008660/10.

(160007289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**FundRock Management Company S.A., Société Anonyme,
(anc. RBS (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholder(s) of RBS (Luxembourg) S.A., a société anonyme existing under Luxembourg law, having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.196, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on 10 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1245 on 6 December 2004. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 1 July 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2714 on 3 October 2014.

The meeting was opened with Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, in the chair, who appointed as secretary Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Khadigea Klingele, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholder(s) present or represented, the proxy of the represented shareholder(s) and their number of his shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholder(s) of the represented shareholder (s), the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appears from the above-mentioned attendance list, that out of the ten thousand (10,000) shares representing the entire share capital of the Company, ten thousand (10,000) shares, representing one hundred per cent (100 %) of the share capital of the Company, are duly represented at the present meeting.

III. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Change of the corporate name of the Company from its current corporate name "RBS (Luxembourg) S.A." into "FundRock Management Company S.A.".

2. Acknowledgment of the resignation of Mr. Simon Andrew Wright as director of the Company with discharge for the exercise of his mandate to the extent legally possible and without prejudice to the discharge to be given by the annual general meeting to be convened in the course of 2016 with a view to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2015.

3. Appointment of Mr. Eric May as director of the Company.

4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the corporate name of the Company from its current corporate name "RBS (Luxembourg) S.A." into "FundRock Management Company S.A." and to amend subsequently article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

The Company exists under the name FundRock Management Company S.A.."

Second resolution

The general meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr Simon Andrew Wright as director of the Company, with immediate effect, in accordance with the resignation letter signed by him.

The general meeting resolves to give discharge to Mr Simon Andrew Wright for the exercise of his mandate as director of the Company, to the extent legally possible and without prejudice to the discharge to be given by the annual general meeting to be convened in the course of 2016 with a view to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2015.

Third resolution

The general meeting resolves to appoint Mr Eric May, born in Rabat, Maroc, on 24 March 1963, professionally residing at 127, Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France, as director of the Company until the general annual meeting approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2015.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by names, first names and residences, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de décembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RBS (Luxembourg) S.A., une société anonyme, existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.196, constituée selon acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg-Eich, en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1245 en date du 6 décembre 2004. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 1 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2714, en date du 3 octobre 2014.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Chris Oberhag, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Khadighea Klingele, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration, paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus que des dix mille (10,000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, dix mille (10,000) actions, représentant cent pour cent (100 %) du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée.

III. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination de la Société de «RBS (Luxembourg) S.A.» en «FundRock Management Company S.A.».

2. Constatation de la démission de M. Simon Andrew Wright en tant qu'administrateur de la Société en lui accordant décharge pour l'exercice de son mandat dans la mesure légalement possible, et sans préjudice de la décharge devant être donnée lors de l'assemblée générale annuelle devant être convoquée au cours de 2016 en vue de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

3. Nomination de M. Eric May en tant qu'administrateur de la Société.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de sa dénomination actuelle «RBS (Luxembourg) S.A.» en «FundRock Management S.A.» et de modifier consécutivement l'article 1 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination FundRock Management Company S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Andrew Simon Wright de son mandat de gérant de la Société, avec effet immédiat, conformément à la lettre de démission signée par celui-ci.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur Andrew Simon Wright pour l'exercice de son mandat de gérant, dans la mesure légalement possible, et sans préjudice de la décharge devant être donnée lors de l'assemblée générale annuelle devant être convoquée au cours de 2016 en vue de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Eric May, né le 24 mars 1963 à Rabat, Maroc, résidant professionnellement à 127, Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuelles de l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2015.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, et résidences, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 06 janvier 2015. GAC/2015/221. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008675/148.

(160008112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Skywalk Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.480.

Les statuts coordonnés au 16/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/01/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016008705/12.

(160008307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Société Immobilière Steinfort, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Steinfort, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 68.743.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 16.12.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2016008707/11.

(160007429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Sun European Investment III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016008717/11.

(160007973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Sacha Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 180.194.

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «SACHA INVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 180.194, constituée suivant acte notarié en date du 5 septembre 2013, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 31 octobre 2013 sous le numéro 2728.

Les statuts de la Société n'ont pas subi de modifications ultérieures.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Sandra KAISER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutatrice, Mademoiselle Lesley ROSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société de la commune de Bascharage vers la Ville de Luxembourg et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa, des statuts de la Société.

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

4.- Acceptation de la démission de CEPACOS INVESTMENTS S.A. de sa fonction d'administrateur; décharge à l'administrateur démissionnaire.

5.- Nomination de Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et DECIDE concomitamment de fixer sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 28 juillet 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dès lors la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille deux euros (31.002,- EUR), divisé en trente-et-un mille deux (31.002) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société CEPACOS INVESTMENTS S.A. de sa fonction d'administrateur et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

En son remplacement, l'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KAISER, L. ROSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29653. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016008719/85.

(160008148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

PHM Holdco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.685.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008643/10.

(160008799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

SK Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.303.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company SK EUROPE S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 112.303,

incorporated by deed of the undersigned notary on the 25th of November 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 435 of February 28, 2006.

The corporate capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100.000.-), represented by ten thousand (10.000) shares having a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

The meeting is presided by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, who appoints herself as scrutineer and who elects as secretary Sara CRAVEIRO, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. - Decision to put the company SK EUROPE S.A. into liquidation.
2. - Nomination of a liquidator and determination of his powers.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company SK EUROPE S.A. and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint the company SARSIAN CAPITAL INC., a company incorporated under the Panamanian laws, having its registered office at 8 Calle Aquilino de la Guardia, Panama 7, Republic of Panama, registered at the public register of Panama under the number 680435, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SK EUROPE S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.303, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 435 du 28 février 2006.

Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Sara CRAVEIRO, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Décision de mettre la société SK EUROPE S.A. en liquidation.

2. - Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société SK EUROPE S.A. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société SANSIAN CAPITAL INC., une société constituée sous les lois panaméennes, ayant son siège social au 8 Calle Aquilino de la Guardia, Panama 7, République du Panama, inscrite au registre public du Panama sous le numéro 680435, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008735/99.

(160008100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Soparlac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.791.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOPARLAC S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 56791, constituée en date du 5 novembre 1996 suivant un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 28 janvier 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 24 septembre 2012 suivant un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2753 du 13 novembre 2012.

L'assemblée générale est ouverte à 11.06 heures sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nommé comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe LAVAL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 97, rue de Lille, F-75007 Paris.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert GIMENEZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 97, rue de Lille, F-75007 Paris.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II) Il appert de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale.

III) Le président constate qu'aucun titre conférant un droit de vote n'a été émis par la Société, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 15.540.000 (quinze millions cinq cent quarante mille euros) en vue de le porter de EUR 19.460.000 (dix-neuf millions quatre cent soixante mille euros) à EUR 35.000.000 (trente-cinq millions d'euros) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, par l'actionnaire unique de la Société.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 35.000.000 (trente-cinq millions d'euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 15.540.000 (quinze millions cinq cent quarante mille euros) pour le porter de EUR 19.460.000 (dix-neuf millions quatre cent soixante mille euros) à EUR 35.000.000 (trente-cinq millions d'euros) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée générale prend acte de et accepte la souscription à l'augmentation de capital ainsi que la libération en espèces par l'actionnaire unique, de sorte que la somme de EUR 15.540.000 (quinze millions cinq cent quarante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 35.000.000 (trente-cinq millions d'euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille deux cents euros (EUR 5.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Lentz, J.-P. Laval, R. Gimenez, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 décembre 2015. GAC/2015/11446. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008742/73.

(160008030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Patri Participations Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.821.

Les statuts coordonnés au 21/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016008615/12.

(160007626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Oekostroum Weiler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 11, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 169.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016008588/14.

(160007297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Ortho-Clinical Diagnostics FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.226.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1703 du 30 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2016008593/12.

(160008046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Oteli Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.225.

Les statuts coordonnés au 22/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016008595/12.

(160007435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

New Eren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 188.143.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NEW EREN S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 188143 et constituée par acte du notaire soussigné le 13 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 27 août 2014 numéro 2289, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie Ramos, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Sophie Mathot demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Il appert de la liste de présence établie par les membres du bureau que 1.000.000 (un million) d'actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société s'élevant à EUR 1.000.000 (un million d'Euros) sont dûment présentes/ représentées à la présente assemblée.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants, les membres du bureau et le notaire soussigné, pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les actionnaires, étant présents ou représentés, ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

III. trois cent quarante-trois millions cinq cent mille (343.500.000) Parts Bénéficiaires ont été émises jusqu'au jour des présentes.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Émission de 21.250.000 (vingt et un millions deux cent cinquante mille) nouvelles Parts Bénéficiaires pour un montant de EUR 21.250.000 (vingt et un millions deux cent cinquante mille euros) à EREN GROUPE S.A.; souscription en contrepartie d'un apport en numéraire; allocation de ce montant à la Réserve et fixation du taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3 % pour les parts émises.

B. Modification subséquente de l'article 5.7 des statuts de la Société afin que l'article se lise comme suit: «5.7 Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires. Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et trois cent soixante-quatre millions sept cent cinquante mille (364.750.000) Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant de trois cent soixante-quatre millions sept cent cinquante mille euros (EUR 364.750.000) a été alloué à la Réserve.»

C. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'émettre 21.250.000 (vingt et un millions deux cent cinquante mille) nouvelles Parts Bénéficiaires pour un montant de EUR 21.250.000 (vingt et un millions deux cent cinquante mille euros) à EREN GROUPE S.A. en contrepartie d'un apport en numéraire par EREN GROUPE S.A. et d'allouer le montant de EUR 21.250.000 (vingt et un millions deux cent cinquante mille euros) à la Réserve telle que stipulée à l'article 5.7 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 5.7. des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter la souscription de ces Parts Bénéficiaires par EREN GROUPE S.A., avec siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 39052.

Ensuite, le souscripteur EREN GROUPE S.A., ici représentée par Madame Sophie Mathot, précitée, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé comme indiqué ci-avant, a confirmé la souscription de EREN GROUPE S.A. et la libération intégrale des Parts Bénéficiaires ainsi émises par un apport en numéraire d'un montant de EUR 21.250.000 (vingt et un millions deux cent cinquante mille euros).

Toutes les parts émises ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de EUR 21.250.000 (vingt et un millions deux cent cinquante mille euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé par ailleurs de fixer le taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3 % pour les nouvelles parts émises.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.7 des statuts de la Société, afin que l'article 5.7 se lise comme suit:

« 5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et trois cent soixante-quatre millions sept cent cinquante mille (364.750.000) Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant de trois cent soixante-quatre millions sept cent cinquante mille euros (EUR 364.750.000) a été alloué à la Réserve.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 6.700.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les comparants et membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Sylvie Ramos, Sophie Mathot, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 17 décembre 2015. 1LAC/2015/40507. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008565/90.

(160007466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Three Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 203.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008763/10.

(160008811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Luxsense Geodata, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 203.018.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gilles ROCK, géographe diplômé, demeurant au Robert-Schumann-Allee 79, D-54296 Trier,
2. Monsieur Andreas KAISER, géographe diplômé, demeurant au Schwarzdornweg 19, D-57078 Siegen, et

3. L.S.C. Engineering Group, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 99.487,

tous ici représentés par Monsieur Julien NISS, employé privé, demeurant au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par trois procurations données sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparants le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «LUXSENSE GEODATA».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Capellen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'application de méthodes innovantes pour la collecte, le traitement et la visualisation des données spatiales au-dessus ou en-dessous de la surface terrestre et marine, ainsi que toutes les activités s'y rattachant.

Elle peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet; elle peut prendre des participations dans des sociétés poursuivant le même objet.

Les mesurages topographiques pour la collecte des données spatiales seront étendus par l'application de systèmes LI-DAR, des vols aériens pilotés et l'utilisation de systèmes aériens sans pilote.

Le traitement et l'acquisition de données comprend le traitement des données topographiques, d'images aériennes ou satellites ainsi que des données recueillies par les systèmes de drones. Le traitement de données se focalise sur tout type de données spatiales ainsi que toutes les données s'y rattachant.

La visualisation traditionnelle (rapports, plans, cartes, photos, films) est complétée par des méthodes digitales de modélisation 3D et WebGIS.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature conjointe au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les 15.000 (quinze mille) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. L.S.C. Engineering Group	7.650	7.650,00
2. Gilles Rock	3.675	3.675,00
3. Andreas Kaiser	3.675	3.675,00
TOTAUX	15.000	15.000,00

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 15.000 (quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.150,- EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Gilles ROCK, géographe diplômé, né le 27 septembre 1984 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au Robert-Schumann-Allee 79, D-54296 Trier, Allemagne, et

2. Monsieur Daniel NICOLAS, ingénieur forestier, né le 10 janvier 1968 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 10, rue du cimetière, L-8809 Arsdorf,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 85-87, Parc d'Activités Capellen, L-8303 Capellen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Julien NISS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation GAC/2016/24. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016008479/115.

(160008003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Topaz Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.744.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Topaz Marine S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2954 of 22 November 2013, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180744.

The articles of association of the Company have not been amended since then.

The meeting was presided by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Mr Mustafa Nezar, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire issued share capital of the Company of thirty-one thousand (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares, are represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda and declare waiving any convening formalities so that the present meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. To change the currency of the share capital of the Company from Euro to United States' dollars pursuant to the USD/EUR exchange rate as published by the European Central Bank one day prior to the shareholders' meeting resolving on the change of currency.

2. To amend article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding item.

3. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to change the currency of the share capital of the Company from Euro into United States dollars pursuant to the exchange rate set by the European Central Bank on 30 December 2015 according to which one euro (EUR 1.-) equals to one point zero nine two six United States Dollar (USD 1.0926-) and consequently to set the share capital of the Company at thirty-three thousand eight hundred and seventy United States dollars and sixty cents (USD 33,870.60), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one United States dollars and zero nine two six (USD 1.0926) each.

Second resolution

As a consequence, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital. (First paragraph).** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-three thousand eight hundred and seventy United States Dollars and sixty cents (USD 33,870.60) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one United States dollars and zero nine two six (USD 1.0926) each, all subscribed and fully paid-up".

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever as a result of the present deed shall be borne jointly by the shareholders and are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation. At the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day herebefore mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Topaz Marine S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2954 du 22 novembre 2013, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 180744.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée a été présidée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire de déclarer que:

III. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et le scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste et la procuration resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

IV. Il appert de la liste de présence que l'ensemble du capital social émis de la Société s'élevant à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions, est représenté à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour et déclarent renoncer à toute formalité de convocation de sorte que la présente assemblée (l'«Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modifier la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollar des Etats-Unis d'Amérique selon le taux de change USD/EUR tel que publié par la Banque Centrale Européenne le jour précédent l'assemblée générale statuant sur le changement de devise,

2. Modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point précédent de l'agenda.

3. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver le changement de la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar des Etats-Unis d'Amérique selon le taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne le 30 décembre 2015 selon lequel un Euro (EUR 1,-) correspond à un virgule zéro neuf deux six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,0926) et par conséquent de fixer le capital social de la Société à trente-trois mille huit cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante cents (USD 33.870.60), divisé en trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et zéro neuf deux six cents (USD 1,0926) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social. (Premier paragraphe).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-trois mille huit cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante cents (USD 33.870.60), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et zéro neuf deux six cents (USD 1,0926) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante à la présente, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, Delvaux en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/165. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008767/120.

(160007601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Trans IV (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.881.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Fabrice Mas

Gérant

Référence de publication: 2016008769/13.

(160008218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Tages Capital S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.084.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1344 du 17 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2016008771/12.

(160008041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Toscaninvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.597.

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial TOSCANINVEST S.A. SPF, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.597. La Société a été constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 juillet 1998,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 742 du 14 octobre 1998, page 35.605. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois depuis, et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 310 du 15 février 2011, page 14.853. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Béatrice GHIOCA, maître en droit, et Monsieur Stéphane SANTER, maître en droit, les deux avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société à hauteur de 6.668.550.- EUR, pour le porter de son montant actuel de 1.800.000.- EUR à 8.468.550.- EUR, à souscrire et à libérer intégralement par apport en nature, et ce par création de 266.742 actions ordinaires nouvelles, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions anciennes, sans prime d'émission, ni soulte;

2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises, dressé dans le cadre des dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales;

3. Donné acte de la souscription aux 266.742 actions nouvelles et constat de l'accomplissement des conditions légales;

4. Adaptations correspondantes de l'article 5 des statuts, en conséquence des résolutions qui précèdent;

5. Divers.

Après délibération sur les différents points à l'ordre du jour, l'assemblée prend à l'unanimité, par votes séparés, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

En se référant au bilan au dernier bilan, qui est celui de la clôture au 31 décembre 2014, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 6.668.550.- EUR (six millions six cent soixante-huit mille cinq cent cinquante euros), entièrement par apports en nature, par l'émission de 266.742 (deux cent soixante-six mille sept cent quarante-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune, afin de le porter de son montant actuel de 1.800.000.- EUR (un million huit cent mille euros), à 8.468.550.- EUR (huit millions quatre cent soixante-huit mille cinq cent cinquante euros).

L'assemblée générale décide que le nouveau capital social sera dès lors représenté par 338.742 (trois cent trente-huit mille sept cent quarante-deux) actions d'une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

L'assemblée générale décide que ladite augmentation de capital sera réalisée sans prime d'émission, ni soultes.

L'assemblée générale constate qu'il est proposé de réaliser ladite augmentation de capital par apports en nature de créances par le souscripteur, à hauteur de 6.668.550.- EUR (six millions six cent soixante-huit mille cinq cent cinquante euros), au nominal euro par euro, par conversion en capital.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport dressé en date du 19 novembre 2015 par la société anonyme de droit luxembourgeois Grant Thornton Lux Audit, réviseur d'entreprises agréé, représentée par son managing partner Monsieur Marco CLAUDE, avec siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafébruch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.652.

L'assemblée note que ledit rapport est dressé par ladite société de révision en conformité avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi fondamentale luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et l'assemblée note qu'il décrit en détail les apports en nature des créances ayant fait l'objet de la Première résolution ci-dessus.

L'assemblée note la teneur de la conclusion dudit rapport de Grant Thornton Lux Audit, qui se lit comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.» (fin de citation).

Par un vote spécial l'assemblée générale approuve ledit rapport dont un exemplaire sera annexé au présent acte après signature par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être présenté à l'enregistrement en même temps.

Troisième résolution

Intervient à ce moment à l'assemblée, la société anonyme de droit luxembourgeois INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., en abrégé INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.548, et déclare souscrire aux 266.742 (deux cent soixante-six mille sept cent quarante-deux) actions nouvelles, d'une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune, créées dans le cadre de l'augmentation de capital ci-avant décidée. La société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., en abrégé INTERCORP S.A. étant représentée par Madame Gabriele SCHNEIDER, administratrice, et par Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur.

L'assemblée générale approuve la souscription d'INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., en abrégé INTERCORP S.A., préqualifiée, à toutes les 266.742 (deux cent soixante-six mille sept cent quarante-deux) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-avant décidée.

Le notaire, en se référant aux articles 26 et 32-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, constate expressément que les conditions y prévues sont positivement remplies, tel que cela lui est documenté au moyen du rapport du réviseur ci-avant approuvé.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1, des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 8.468.550.- EUR (huit millions quatre cent soixante-huit mille cinq cent cinquante euros) représenté par trois cent trente-huit mille sept cent quarante-deux (338.742) actions d'une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées, jouissant toutes des mêmes droits.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ quatre mille deux cents euros (4.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, G. Schneider, B. Ghioca, S. Santer, J. Domange, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 décembre 2015. GAC/2015/11443. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008786/103.

(160007255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Value Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 172.950.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008801/10.

(160007904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Verona Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 195.035.

Les statuts coordonnés au 22/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016008804/12.

(160008469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008807/10.

(160008502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Vasudevam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.331.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «VASUDEVAM S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, constituée suivant acte notarié en date du 22 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1954 du 9 août 2008. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 140.331.

Les statuts de la Société n'ont pas subi de modification ultérieure.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Sandra KAISER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutatrice, Mademoiselle Lesley ROSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société de la commune de Bascharage vers la Ville de Luxembourg et modification afférente de l'article un (1), troisième alinéa, et l'article six (6), premier alinéa, (uniquement la version anglaise) des statuts de la Société.

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

4.- Suppression des alinéas relatifs au capital autorisé, venu à échéance, dans l'article 3 des statuts.

5.- Suppression de la phrase «La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale» dans le deuxième paragraphe de la version française de l'article 9 des statuts et de la mention «with prior consent of the general meeting of shareholders» dans la version anglaise de ce même article.

6.- Décision de remplacer le commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société ACCOUNTIS S.A., dissoute le 30 janvier 2015 par la société ACCOUNTIS S.à r.l. Fixation de la durée de son mandat.

7.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social de la Société de la commune de Bascharage vers la Ville de Luxembourg et DECIDE concomitamment de fixer sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'Assemblée DECIDE de modifier, dans les versions anglaise et française l'article UN (1) troisième alinéa et l'article SIX (6) premier alinéa (uniquement la version anglaise) des statuts de la Société lesquels alinéas se liront dans les versions précitées désormais comme suit:

Version anglaise:

Art. 1. (third paragraph). «The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.»

Art. 6. (first paragraph). “The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of June at 3 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.”

Version française:

Art. 1^{er}. (troisième alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 28 juillet 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura dès lors la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 4. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company.

Version française:

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer tous les alinéas relatifs au capital autorisé dans l'article 3 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la phrase «La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale» dans le deuxième alinéa de la version française de l'article 9 des statuts et la mention «with prior consent of the general meeting of shareholders» dans la version anglaise de ce même article.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte de la dissolution au 30 janvier 2015 du commissaire de la société, à savoir ACCOUNTIS S.A.

En son remplacement, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-60219. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KAISER, L. ROSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31354. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016008809/117.

(160007252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Sivato Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 177.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JANVIER 2016.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016008704/11.

(160008124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 82.516.

In the year two thousand fifteen,
on the seventh day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of "Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A." (the "Company"), a société anonyme established and having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 08 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1192 of 19 December 2001.

The Articles of Incorporation of the Company were amended pursuant to several notarial deeds and for the last time by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 30 March 2015, published in the Mémorial, on 28 May 2015, under number 1362 and page 65355.

The Meeting was opened by Mr Alain PEIGNEUX, chartered accountant, residing professionally at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen being in the chair,

who appointed as secretary of the Meeting Mr Benoit LEPAGE, employee, residing professionally at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen

The Meeting elected as scrutineer Mrs Catherine DRISSENS, employee, residing professionally at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of ONE HUNDRED MILLION EURO (EUR 100,000,000.-) in order to raise it from its current amount of EIGHT HUNDRED FORTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTY TWO THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 841,872,150.-) to NINE HUNDRED FORTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTY-TWO THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 941,872,150.-) by creation and issue of two million (2,000,000) new shares with a par value of FIFTY EURO (EUR 50.-) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares. The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind for an amount of ONE HUNDRED MILLION EURO (EUR 100,000,000.-).

2. Subscription of the two million (2,000,000) new shares by LLC "NLMK Overseas Holdings", incorporated and existing under the laws of Russian Federation and with registered office at 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russia.

3. Amendment of article 5 of the Articles of Association in order to reflect the above resolutions.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all sixteen million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty-three (16,837,443) shares in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, said Meeting unanimously took, the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to increase the subscribed and issued share capital of the Company by an amount of ONE HUNDRED MILLION EURO (EUR 100,000,000.-) in order to raise it from its current amount of EIGHT HUNDRED FORTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTY-TWO THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 841,872,150.-) to NINE HUNDRED FORTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTY-TWO THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY EUROS (EUR 941,872,150.-) by way of creation and issue of two million (2,000,000) new shares (the "New Shares") with a par value of FIFTY EURO (EUR 50.-) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to accept the subscription and payment of the New Shares by LLC "NLMK Overseas Holdings", a company incorporated and existing under the laws of Russian Federation and with registered office at 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russia,

here represented by Mr Alain PEIGNEUX, prenamed,

by virtue of a proxy given to him in Lipetsk (Russia) on 02 December 2015, which, after been signed "ne varietur" by all the members of the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes,

which company, through its proxy holder, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its unquestionable and immediately payable claims against the Company, the claims being waived up to ONE HUNDRED MILLION EURO (EUR 100,000,000) (the "Contribution").

Proof of the ownership by LLC "NLMK Overseas Holdings" of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Which Contribution in kind was subject to a special report drawn up by a "réviseur d'entreprises" the limited company called "Osiris Enterprise, 02E, Public Accountants", established and having its registered office at L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B n°185264, on 4 December 2015, which report drawn up in accordance with article 26-1 in connexion with article 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, concludes that:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivables to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital to be issued."

Said report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5. (First paragraph).** The corporate capital is set at NINE HUNDRED FORTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTY-TWO THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 941,872,150) represented by eighteen million eight hundred thirty-seven thousand four hundred forty-three (18,837,443) shares with a par value of FIFTY EURO (EUR 50.-) each.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand euro.

There being no further business, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the Meeting and to the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le sept décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' «Assemblée») de «Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, constituée par acte notarié en date du 08 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1192 du 19 décembre 2001.

Les statuts de la Société furent modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 30 mars 2015, publié au Mémorial en date du 28 mai 2015, numéro 1362 et page 65355.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain PEIGNEUX, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen,

qui désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Benoit LEPAGE, employé privé, avec adresse professionnelle au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine DRISSENS, employée privée, avec adresse professionnelle au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de CENT MILLIONS D'EUROS (EUR 100.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de HUIT CENT QUARANTE ET UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 841.872.150,-) à NEUF CENT QUARANTE ET UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 941.872.150,-) par la création et l'émission de deux millions (2.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. L'augmentation de capital se fera par un apport nature d'un montant de CENT MILLIONS D'EUROS (EUR 100.000.000,-).

2. Souscription des deux millions (2.000.000) actions nouvelles par LLC "NLMK Overseas Holdings", constituée sous et régie par les lois de la Fédération de Russie et ayant son siège social à 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russie.

3. Modification de l'article 5 des statuts en vue de refléter les résolutions ci-dessus.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les seize millions huit cent trente-sept mille quatre cent quarante-trois (16.837.443) actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend, chaque fois et à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social souscrit et émis de la Société à concurrence d'un montant de CENT MILLIONS D'EUROS (EUR 100.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de HUIT CENT QUARANTE ET UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 841.872.150,-) à un montant de NEUF CENT QUARANTE ET UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 941.872.150,-) par la création et l'émission de deux millions (2.000.000) d'actions nouvelles (les «Action Nouvelles») d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée, DECIDE d'accepter la souscription et la libération intégrale de ces Actions Nouvelles, par LLC "NLMK Overseas Holdings", constituée sous et régie par les lois de la Fédération de Russie et ayant son siège social à 2, Metallurgov sq., Lipetsk, 398040, Russie,

ici représentée par Monsieur Alain PEIGNEUX, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Lipetsk (Russie) le 02 décembre 2015, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

laquelle société, par le biais de son représentant susnommé, déclare souscrire les Actions Nouvelles et les libérer entièrement par la conversion de créances certaines, liquides et exigibles qu'elle détient sur la Société, à concurrence de CENT MILLIONS D'EUROS (EUR 100.000.000,-) (l'«Apport»).

La preuve par LLC "NLMK Overseas Holdings" de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Lequel Apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société anonyme dénommée " Osiris Enterprise, 02E, Public Accountants ", établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen,, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185264, en date du 4 décembre 2015.

Lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 en connexion avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, conclut en langue anglaise que:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivables to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital to be issued.”.

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter les résolutions ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à NEUF CENT QUARANTE ET UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 941.872.150,-), représenté par dix-huit millions huit cent trente-sept mille quatre cent quarante-trois (18.837.443) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente est évalué à environ sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau de l'Assemblée et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. PEIGNEUX, B. LEPAGE, C. DRISSENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29359. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016008711/183.

(160007992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Sistema Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 200.860.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of December;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the sole partner of “Sistema Capital Partners S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200860 (the “Company”), incorporated by a notarial deed enacted by Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 13 October 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3379 of December 17, 2015. The articles of association have not been amended yet.

The meeting is presided by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg. The chairwoman appoints as secretary Mrs. Anais DEYGLUN, notary clerk, with professional address in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, with professional address in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The Sole Partner of the Company, “SISTEMA FINANCE SA”, a public limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 93023, (the “Sole Partner”), duly represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of corporate unit held by the Sole Partner is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Partner has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the convening notice right;
2. Approval of the amendment to article 3 of the articles of association and subsequent renumbering in order to insert a new article 3.3;
3. Approval of the amendment to the new article 3.6 of the articles of association;
4. Approval of the amendment to article 3 of the articles of association and subsequent renumbering in order to insert a new article 3.7; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Partner waives its right to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Partner acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation 3 produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Partner within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to amend article 3 of the articles of association in order to (i) insert a new article 3.3 so that to read it as follows and (ii) proceed with the subsequent renumbering of article 3 of the articles of association:

“ **3.3.** The Company may further act as general partner (actionnaire gérant commandité) of any Luxembourg common limited partnership (société en commandite simple), special limited partnership (société en commandite spéciale) or partnership limited by shares (société en commandite par actions) and, in that capacity, the Company may administer and manage those partnerships and their assets and decide on their objectives, organisation, management and business in compliance with their social contracts and Luxembourg law.”

Third resolution

It is resolved to amend the new article 3.6 of the articles of association so that to read it as follows:

“ **3.6.** The Company may also act as advisor, manager consultant, supervisor and/or agent of those companies, trusts, undertakings or enterprises in which it holds a participation and/or of those companies, trusts, undertakings or enterprises being part of the same group as the Company and/or enter into such agreements as are necessary or advisable in connection therewith.”

Fourth resolution

It is resolved to amend article 3 of the articles of association in order to (i) insert a new article 3.7 so that to read it as follows and (ii) proceed with the subsequent renumbering of article 3 of the articles of association:

“ **3.7.** The Company may further act as advisor, consultant, supervisor and/or agent of third parties which are not part of the same group as the Company.”

No further item being on the agenda of the meeting and nobody asking to speak, the Chairwoman then adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de “Sistema Capital Partners S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200860 (la “Société”), constituée par un acte notarié reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3379 du 17 décembre 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Anais DEYGLUN, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, “SISTEMA FINANCE SA”, une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93023, (l’“Associé Unique”), dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et le nombre de parts sociales détenu par l'Associé Unique est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification de l'article 3 des statuts et de la renumérotation subséquente afin d'intégrer un nouvel article 3.3;
3. Approbation de la modification du nouvel article 3.6;
4. Approbation de la modification de l'article 3 des statuts et de la renumérotation subséquente afin d'intégrer un nouvel article 3.7; et
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation à l'assemblée générale extraordinaire, qui aurait dû lui être envoyée préalablement à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué, et par conséquent, accepte de délibérer et voter sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Il est, de plus, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été tenu à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour le mettre en mesure d'examiner avec attention chacun de ces documents.

Seconde résolution

Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts afin (i) d'intégrer un nouvel article 3.3, de façon à le lire de la manière suivante et (ii) procéder à la renumérotation subséquente de l'article 3 des statuts:

“ **3.3.** La Société pourra également agir en actionnaire gérant commandité de toute société en commandite simple luxembourgeoise, de société en commandite spéciale ou de société en commandite par actions et, en cette qualité, la Société pourra administrer et gérer ces commandites et leurs actifs et décider de leurs objectifs, organisation, administration et affaires en conformité avec leurs contrats sociaux et la loi luxembourgeoise.”

Troisième résolution

Il est décidé de modifier le nouvel article 3.6 des statuts afin de façon à le lire de la manière suivante:

“ **3.6.** La Société pourra également agir en tant que conseiller, gérant, consultant, contrôleur et/ou délégué de ces sociétés, trusts, organismes ou entreprises dans laquelle elle détient une participation et/ou dans les sociétés, trusts, organismes ou entreprises qui font partie du même groupe que la Société et/ou conclure tout contrat nécessaire ou souhaitable en relation avec ce qui précède.”

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts afin (i) d'intégrer un nouvel article 3.7, de façon à le lire de la manière suivante et (ii) procéder à la renumérotation subséquente de l'article 3 des statuts:

“ **3.7.** La Société pourra également agir en tant que conseiller, consultant, contrôleur et/ou délégué de tiers qui ne font pas parties du même groupe que la Société.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et personne ne demandant la parole, la présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Coûts

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

Déclaration

La notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en 7 anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A. DEYGLUN, C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 31 décembre 2015 Relation: DAC/2015/22763. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008702/160.

(160007307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Park Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 35, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 181.892.

—
DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
LE VINGT-TROIS DECEMBRE

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Olivier Rudolf Johann SCHORR, né à Deventer (Pays-Bas) le 19 février 1972, résident 35, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

ci-après appelé "le comparant" ou "l'associé unique",

représenté par Maître Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 21 décembre 2015,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée «PARK REAL ESTATE SARL», ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 35, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B181.892, a été constituée suivant acte reçu de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 93 du 10 janvier 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2. Le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,

- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu,

- qu'il a dressé un rapport de liquidation;

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par Monsieur Patrice Declérieux résident professionnellement 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

8. Le comparant accorde décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises.

9. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au 35, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

10. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300,-.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les parts sociales qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire présent acte.

Signé: V. DE MEESTER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016008634/57.

(160008105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Ocean Luxury Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.404.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Ricardo Jorge DA SILVA SOUSA, business man, born in San Pedro Funchal, Portugal, on March 17, 1962, residing in Sitio da Piedade, 9200-044 Caniçal, Madeira, Portugal,

here represented by Mrs Sophie MATEOS, with professional address in L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Ocean Luxury Investments", (the "Company"), established and having its registered office in L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 196404, has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on April 17, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1586 of June 26, 2015;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500 EUR), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125 EUR) each;

3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros (EUR 950.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Ricardo Jorge DA SILVA SOUSA, entrepreneur, né à San Pedro Funchal, Portugal, le 17 mars 1962, demeurant à Sitio da Piedade, 9200-044 Caniçal, Madeira, Portugal,

ici représenté par Madame Sophie MATEOS, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Ocean Luxury Investments", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 196404, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster, le 17 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1586 du 26 juin 2015;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros (EUR 950.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MATEOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/61. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008587/111.

(160008595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

National General Life Insurance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 179.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016008536/14.

(160007330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Narcando S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.515.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008560/10.

(160007989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Ebilux Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 202.200.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2041 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016051180/9.

(160010496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Dzeta Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.253.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052003/9.

(160010910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.
